



# Fenêtres sur classes

Journal du SNUipp-Guyane

Mai 2011

numéro 109

Directeur de publication :  
Alexandre Dechavanne

Imprimé par nos soins – n°CPPAP 4246D73S-  
Prix : 1 Euro

## Mensonges et manipulations!

### Sommaire :

P 2 : Mouvement contre la violence du 19 Avril 2011

P 3 : Vote test électronique, site internet

P 4 et 5 : Les non titulaires, entretien professionnel, mobilité des collègues

Pages 6 et 7 : Stages organisés par le SNUipp, psychologue scolaire, OCCE Guyane

P 8 : Grève du 31 mai: communiqué de presse

Les résultats aux évaluations nationales CM2 montrent un nombre important d'élèves de Guyane en grande difficulté: 46% en français et 51% en mathématiques. Les résultats sur la France entière sont de l'ordre de 10% dans les deux domaines évalués. Pourtant, le ministre avait affirmé que l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau permettraient de faire face à ces difficultés.

L'enquête PISA 2009 a permis de mettre en avant la progression du nombre d'élèves en grande difficulté, passant ainsi de 15 à 20%. Face à ces chiffres alarmants, pas ou peu de commentaires de l'administration! L'éducation nationale est pourtant demandeuse de statistiques en tout genre.

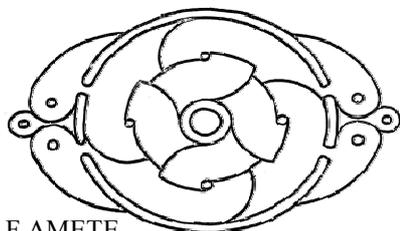
Au niveau national, le ministre Chatel confirme la fermeture de 1500 classes à la rentrée 2011. Ayant déjà supprimé les postes de remplaçants, de RASED, de formation continue, c'est au tour des classes de maternelles et d'élémentaires de disparaître alors que les collègues accueilleront 8300 élèves supplémentaires!

Peu après, le secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique, Georges Tron, jouait la provocation en assénant que « 18000 professeurs du primaire ne sont pas directement en relation d'enseignement avec les élèves » ! Nous n'avions pas à notre connaissance l'existence de ces 18000 enseignants fantômes. Pourquoi les Inspecteurs d'académies ferment-ils 1500 classes au lieu de puiser dans ce vivier?

Afin de fragiliser un peu plus les enseignants, le ministre du budget a annoncé la reconduction du gel des salaires pour les fonctionnaires en 2012. Cette décision, qui vient s'ajouter au gel de 2011, accentue encore une perte du pouvoir d'achat de l'ordre de 9%, enregistrée depuis 2000.

Face à ces attaques répétées contre les enseignants, les élèves, les familles, nous devons rester unis pour défendre le système éducatif qui doit construire la société de demain. Malheureusement, l'union syndicale demeure souvent impossible au niveau local.

Bon courage à tous pour cette fin d'année.



F.AMETE

**Syndicat National Unitaire**

**des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC**

**Bât. F n° 24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE**

**Tél : (05.94) 30.89.84 ou (06.94) 27. 15. 29 Fax : (05.94) 30.51.03**











## La seule place laissée aux psychologues ne serait elle que le dépistage et le diagnostic?

La sollicitation de l'avis des psychologues scolaires est de plus en plus réduite au seul champ de l'expertise en direction de publics particuliers.

Leur travail dans l'institution scolaire ne saurait se réduire à cette seule expertise ponctuelle!

Les psychologues visent également par leurs actions en direction des enfants, des équipes enseignantes, des familles à faciliter la mise en œuvre de conditions favorables au développement psychologique, à l'autonomie et à la réussite des élèves tout au long de leur parcours scolaire.

**Les psychologues de l'Education na-**

## tionale ont un rôle spécifique au sein de l'Ecole.

Ils sont les seuls professionnels formés à une écoute attentive et distanciée, manifestant de la disponibilité psychique pour aider chacun de ses interlocuteurs (élève, enseignant, parent) à mettre en mots, en lien et en sens ce qui est souvent vécu dans la difficulté, dans la souffrance.

Connaisseurs de l'institution scolaire, de ses missions et de son fonctionnement, ils sont capables de nourrir leur réflexion et leurs interventions aux sources des recherches et travaux de l'ensemble de la psychologie actuelle.

Ce sont des interlocuteurs de référence pour les enseignants et les familles. Ils participent à la mise en place de dispositifs d'aides spécialisées aux élèves en difficulté et assurent les contacts avec les professionnels travaillant dans d'autres

institutions.

Leurs compétences en matière d'évaluation permettent d'éclairer les enjeux de telle ou telle difficulté d'apprentissage et contribuent à l'élaboration de projets pédagogiques et/ou d'orientation adaptés aux besoins et possibilités de chaque élève.

De par leur formation, les psychologues de l'Education nationale sont appelés à intervenir, selon des modalités variées, sur des questions très diverses et souvent complexes. Ils se réfèrent au code de déontologie des psychologues.

## Aujourd'hui, la reconnaissance statutaire des psychologues du premier degré n'est pas actée.

Fabienne Rochat

## OCCE Guyane

## Que représente la coopérative au sein de l'école ?

Normalement, affiliée à l'association, la structure est autonome au sein de l'école (conseil de coopérative) avec son **règlement intérieur** propre, son but, ses valeurs, en conformité avec l'Education Nationale. C'est à ce titre qu'elle peut permettre de gérer de l'argent. Or, on constate sur le terrain, d'une part qu'il n'y a quasiment pas d'existence du Conseil de Coopérative, encore moins de participation active des élèves comme cela est demandé en élémentaire, d'autre part qu'il y a peu de **projets coopératifs**, surtout par rapport à ce que représente l'argent récolté. En fait, dans la plupart des cas, l'OCCE est davantage un prête nom à autre chose qu'une réelle coopérative scolaire. C'est une **"caisse de l'école"**, ce qui, au regard de la loi n'a aucune légitimité : c'est interdit, il n'y a pas de gestionnaire dans une école.

## La participation des parents en question ...

Normalement, la participation des parents est non obligatoire et modique. Cette récolte de « dons » auprès des familles doit seulement permettre à la coopérative de démarrer dans la classe et de payer l'assurance; Cette année l'OCCE

préconise une adhésion de **1,20 euro par enfant** (oui 1,20 euro, combien demandez-vous dans votre école ?), pour tous les enfants de la classe ainsi que l'enseignant. Ensuite, c'est à la **vic associative** de prendre le relais : on organise des événements afin de récolter de l'argent et on finance ainsi les projets coopératifs. Ceci répond aux valeurs de l'OCCE mais également au **principe de gratuité des écoles publiques**. Or, on constate sur le terrain que les parents ne sont pas informés alors qu'on leur demande de l'argent, que l'adhésion volontaire est souvent remise en cause en ajoutant la cotisation à la liste de fournitures, que les parents « mauvais payeurs » sont trop souvent sermonnés, que le caractère modique a été oublié. On valorise même les enseignants qui ont récolté « le plus d'adhésions », on se partage le petit magot dans les classes **au prorata et non de façon équitable** parce que "comprenez-vous, il y en a qui ne font pas beaucoup d'efforts quand même !". C'est pourtant totalement l'inverse qui est demandé... Alors, on entend souvent qu'on ne peut pas prendre tout au pied de la lettre, mais enfin on est bien loin ne serait-ce que de l'esprit...

## Que doit-on faire de l'argent récolté au nom de l'OCCE, ou plutôt qu'est-ce qu'on ne peut pas faire ?

Il est systématiquement rappelé dans les documents OCCE que **"la coopérative**

**scolaire ne doit pas contribuer à l'achat ou à la location de moyens d'enseignement** (photocopieur, fournitures scolaires). Il ne saurait y avoir de confusion dans ce domaine". Or, tout le monde sait que la coopérative dans bien des écoles sert d'abord à cela, parfois exclusivement. Là encore, on entend dire qu'il faut savoir être souple, faire avec une réalité de terrain parfois difficile, répondre au quotidien des enseignants. Le problème, c'est qu'en entre-ouvrant la porte sans être rigoureux dans le contrôle, on finit par fermer les yeux sur des situations aberrantes, scandaleuses et totalement illégales. C'est le cas de cette école qui, cette année, a utilisé tout l'argent récolté auprès des parents à l'achat d'un photocopieur (dans une commune qui propose un service central de photocopies avec deux ramassages par semaine) et qui fait payer, en contrepartie, toutes les sorties et spectacles aux parents alors que la loi est pourtant claire : **"toute activité sur le temps scolaire est obligatoire, donc gratuite"**. Sans oublier que bien souvent on finit par écarter les enfants dont les parents n'ont pas payé.... (à ce propos un certain collègue Racanière, adepte de cette pratique, était présent à l'AG pour prétendre que dans son école l'OCCE fonctionne très bien). Le problème, c'est que personne ne dit rien parce que ce sont ces habitudes-là qui sont devenues la règle... Jusqu'au jour où les parents...

Eddy Nocton

